

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

Réunion du Jeudi 08 juillet 2021, 20h30 à la salle Kasino

Présents : Maryse TOCQUER, Isabelle BIDEAU, Denis SEITÉ, Michel CLEAC'H, Virginie JUBEAU, Stéphane REMEUR, Laurent THOMAS, Julie HOFER

Absents / Excusés : Anne-Flore CZERWINSKI, Yves-Marie DAYOT, Romain GLÉRAN, Monique NEDELLEC, Jérôme L'HELGOUALC'H, Emmanuel TOCQUER (procuration à Maryse TOCQUER), Clément REUNGOAT

Secrétaire de séance : Laurent THOMAS

Présents : 8 **Votants :** 9 **Procurations :** 1

Date de convocation du conseil Municipal : 02.07.2021

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021
- Déclarations d'intention d'aliéner (information)
- Modification des statuts de Morlaix Communauté
- ~~Règlement Local de Publicité Intercommunale~~ REPORTÉ

Pas d'observation, le point est reporté.

- Demande de subvention « Aide à la modernisation de l'hôtellerie de plein air »
- Lotissement de Rozigou – vente d'un lot
- Tarif cantine à compter du 1^{er} septembre 2021
- Demande d'ajout : Tarif garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2021

Pas d'observation, le point est ajouté.

- Subvention à l'association Luska Liamm
- Questions diverses

1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) DIA (information)

La mairie a reçu des DIA qui concernaient :

- une habitation située 5 chemin de Pouloupy
- un terrain situé route de Morlaix
- une habitation située 2 rue de la Duchesse Anne
- une habitation située 6 venelle du Presbytère
- un terrain situé 19b route de Morlaix
- un terrain situé 4 chemin de Keraliou

Il a été décidé de **ne pas exercer notre droit de préemption.**

3) Modification des statuts de Morlaix Communauté

Morlaix Communauté souhaite intégrer les actions suivantes dans ses statuts :

- La gestion d'une halte-garderie itinérante
- La gestion d'un Relais Parents d'Assistantes Maternelles

Cette prise de compétence dans le domaine de la petite enfance est envisagée au 1er septembre 2021.

Cette modification des statuts doit être votée par les conseils municipaux et acceptée par la majorité.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4) Demande de subvention « Aide à la modernisation de l'hôtellerie de plein air »

Dans le cadre du soutien au développement du tourisme, le département soutient les travaux de modernisation et de mise aux normes des établissements.

Dans le cadre de la subvention « Aide à la modernisation de l'hôtellerie de plein air », les opérations éligibles sont :

- Amélioration des conditions d'accueil des clientèles par une adaptation des équipements
- Maîtrise des dépenses d'énergies

La commune souhaite déposer un dossier pour la rénovation du camping municipal via la première opération. Le département accorde généralement une aide financière de 30% des dépenses HT. Le conseil est invité à approuver le financement et à autoriser Mme le Maire à signer les documents relatifs à l'attribution de la subvention.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

5) Lotissement Rozigou – vente du lot n°13

Mme et M. DELAUNAY Anne Soizig et Thierry souhaitent acquérir le lot n°13 d'une superficie de **826m²** au prix de 45€ le m² soit un total de **37 170€**.

Ce lot est le dernier disponible à la vente du lotissement Rozigou.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

6) Tarif de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2021

Le tarif 2020 de la cantine est de 3.15€. En 2020, 1411 repas ont été servis (contre 1671 en 2019) pour un montant facturé de 4 444,65€.

Il est proposé d'augmenter le tarif de 0.10€ soit 3.25€.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

7) Tarif de la garderie à compter du 1er septembre 2021

Actuellement, le tarif de la garderie est de 1€ le matin et de 2€ le soir quel que soit le temps de garde.

La mairie à remarquer une augmentation des gardes d'enfants après 18h.

Il est proposé de modifier le tarif du soir comme suit :

- 2€ pour une garde de 16h40 jusqu'à 17h30
- 1€ de plus pour le créneau de 17h31 jusqu'à 18h30

Ces tarifs permettent de ne pas pénaliser les parents récupérant leurs enfants avant 17h30.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

8) Contrat de prestation avec l'association Luska Liamm

Luska' liamm est une association de Plourin les Morlaix qui intervient sur le territoire afin de favoriser les réflexions et les actions autour de la co-éducation et qui propose des actions à visées préventives en direction des enfants, parents et professionnels de la petite enfance.

Elle a déjà réalisé deux temps d'accueil collectif sur la commune.

Le coût pour la commune est de :

- Adhésion à l'association de 30€ pour l'année
- Temps accueil collectif : 540€ pour une intervention de deux heures par an

La mairie mettra à disposition la salle Kasino pour ces interventions.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

9) Questions diverses

- Devis Macé : remplacement du moteur de la cloche à l'église :

Le moteur de volée de la cloche n°3 est hors service, Alain MACÉ nous a transmis un devis pour le remplacement. Le coût est de 1821,46€ TTC.

- Aire de camping-cars : retour de l'ABF et demande auprès du CAUE

- Opération : Le jour de la nuit (le 09 octobre 2021):

La commune est sensible à ce sujet car nous avons voté l'extinction des éclairages nocturnes pendant tout l'été. Cependant, nous n'allons pas nous inscrire pour cette nuit unique, compte tenu du coût de déplacement des techniciens pour régler les lampadaires.

- Le Secours catholique nous remercie pour la subvention 2021.
- Le repas annuel du CCAS a été fixé au samedi 16 octobre (*en fonction des consignes sanitaires en vigueur*)

Prochain conseil :

Le 23 septembre 2021